

006-210600383-20251113-D_58_11_2025_2-DE
Reçu le 21/11/2025
DÉPARTEMENT
DES

ALPES MARITIMES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE CHATEAUNEUFDELIBERATION n°58/2025

OBJET : PRET AUPRES DE LA CAISSE DES
DEPOTS ET CONSIGNATIONS (BANQUE DES
TERRITOIRES) POUR L'ACQUISITION DE LA
PARCELLE AC 205

Conseillers en exercice :	27
Présents :	22
Excusés :	5
Pouvoirs :	3
Votants :	25

SÉANCE DU 13 NOVEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le jeudi treize novembre, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué le sept novembre 2025, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, en mairie, sous la présidence de Monsieur Emmanuel DELMOTTE, Maire.

PRESENTS : Monsieur Emmanuel DELMOTTE, Maire, Christian GORACCI, Martine LIPUMA, Pierre BRANCATO, Laurence MARGAILLAN, Jean-François PIOVESANA, Sylvie DAVILLER, Adjoints,
Mesdames, Messieurs, Jeannot MANCINI, Patrick LECLERCQ, Joëlle BOUHELIER, Lydie CHRETIENNOT, Vincenzo MARCIANO, Daniel DIB, Christine VAUTRIN, Olivia LEVINGSTON, Stéphane GARAVAGNO, Eric ROMAN, Céline VERSACE, Caroline RICORD, Nadège ISOARDO, Emilie GAGLIOLO, Marc MONIER, Conseillers Municipaux.

ABSENTS EXCUSES : Jean-Paul THIEULIN, Colette ZALMA, Jean-Marie ROUAN, Bruno DEPOORTERE, Chantal NIOT.

PROCURATIONS : Colette ZALMA a donné pouvoir à Laurence MARGAILLAN,
Jean-Marie ROUAN a donné pouvoir Christian GORACCI
Chantal NIOT a donné pouvoir à Emmanuel DELMOTTE

SECRETAIRE DE SEANCE : Nadège ISOARDO

Monsieur le Maire rappelle que pour financer l'acquisition d'un ensemble immobilier anciennement exploité comme hôtel trois (3) étoiles sous l'enseigne CAMPANILE de trente-neuf (39) chambres et restaurant situé sur la commune de CHATEAUNEUF-GRASSE (06740), 44 chemin du Cabanon, Le Pré du Lac, parcelle cadastrée section AC n°205, il est nécessaire d'obtenir un financement auprès d'une opérateur bancaire.

Monsieur le Maire rappelle que ce projet est motivé :

- par la création d'une maison de santé qui aurait pour vocation de rassembler les professionnels de santé tels que médecins, infirmière, radiologue et autres spécialités médicales, afin de raccourcir les délais et les distances d'accès aux professions médicales, mais également renforcer et diversifier l'offre de soins locale, permettant ainsi de développer l'accès aux soins des habitants sur le territoire ;

- et la construction de logements sociaux destinés notamment à accueillir notamment les professionnels de santé qui sont également confrontés aux effets de la pression foncière et aux difficultés d'accès au logement sur notre territoire, permettant ainsi de répondre aux objectifs fixés par la loi SRU de manière générale, et à ceux fixés par la Préfecture des Alpes-Maritimes dans le cadre de la convention pluriannuelle.

Après une prospection de plusieurs établissements, la proposition de la Caisse des Dépôts et Consignations (Banque des Territoires) semble la plus intéressante, sachant que les frais d'agence ne sont pas financés.

Les caractéristiques du prêt sont les suivantes :

Prêt transformation écologique

Montant : 2 450 000,00 €

Taux : TLA + 0,50%

Profil : amortissement prioritaire

Préfinancement : 4 mois

Périodicité : trimestrielle

Durée : 25 ans

Monsieur le Maire **DEMANDE** au Conseil Municipal :

DE L'AUTORISER à souscrire une offre de prêt d'un montant de 2 450 000,00 € auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations (Banque des Territoires) afin de financer l'acquisition du bien immobilier situé sur la commune de CHATEAUNEUF-GRASSE (06740), 44 chemin du Cabanon, Le Pré du Lac, parcelle cadastrée section AC n°205 ;

DE L'AUTORISER à signer tous les actes consécutifs à l'obtention du prêt bancaire.

Le Conseil Municipal, l'exposé du Maire, entendu et après en avoir délibéré :

AUTORISE Monsieur le Maire à souscrire une offre de prêt d'un montant de 2 450 000,00 € auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations (Banque des Territoires) afin de financer l'acquisition du bien immobilier situé sur la commune de CHATEAUNEUF-GRASSE (06740), 44 chemin du Cabanon, Le Pré du Lac, parcelle cadastrée section AC n°205 ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les actes consécutifs à l'obtention du prêt bancaire.

Adopté à l'unanimité

Certifié exécutoire,
Les formalités de publicité ayant été
Effectuées le 21 NOV. 2025
Et la délibération expédiée à la
Sous-préfecture le 21 NOV. 2025

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Emmanuel DELMOTTE



Le Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.